

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

GARD

**Compte rendu de séance du conseil
municipal**

Séance du 9 avril 2021

ARRONDISSEMENT

LE VIGAN

L'an Deux Mille Vingt-et-un et le neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune du Vigan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville du Vigan, en session ordinaire sous la Présidence de Sylvie ARNAL, maire.

Présents : Mmes et Mrs ARNAL Sylvie, PAVILSTA Sylvie, SAUVEPLANE Jérôme, LEWIN Elsa, CHAMOUX Jules, SAUVEPLANE Denis, VERSAULT Gérard, GIROM-PAIRE Lionel, PRATLONG Chantal, FESQUET Magali, POUJADE Eric, COSTES Lionel, PASCAL Emilie,

Présents en visioconférence : MACHECOURT Valérie, Emmanuel PUECH, JULIA Katia, MESBAH Anna, LAURENT Monique, COZZA Alexandre, GARCIA Maxime, PAGES Pauline, WILD Damien

Ont donné procuration :

Halima FILALI à Sylvie ARNAL
Jean-Baptiste THIBAUD à Eric POUJADE
Laure TEISSEYRE à Magali FESQUET
Ulysse BOISSON à Jules CHAMOUX
Aude ROBILLARD à Alexandre COZZA

Secrétaire de séance : Emilie PASCAL

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'UNANIMITE avec la modification de la délibération n°4

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

GARD

ARRONDISSEMENT

LE VIGAN

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DU VIGAN

Séance du 9 avril 2021

L'an Deux Mille Vingt-et-un et le neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune du Vigan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville du Vigan, en session ordinaire sous la Présidence de Sylvie ARNAL, maire.

Présents : Mmes et Mrs ARNAL Sylvie, PAVILSTA Sylvie, SAUVEPLANE Jérôme, LEWIN Elsa, CHAMOUX Jules, SAUVEPLANE Denis, VERSAULT Gérard, GIROMPAIRE Lionel, PRATLONG Chantal, FESQUET Magali, POUJADE Eric, COSTES Lionel, PASCAL Emilie,

Présents en visioconférence : MACHECOURT Valérie, Emmanuel PUECH, JULIA Katia, MESBAH Anna, LAURENT Monique, COZZA Alexandre, GARCIA Maxime, PAGES Pauline, WILD Damien

Ont donné procuration :

Halima FILALI à Sylvie ARNAL
 Jean-Baptiste THIBAUD à Eric POUJADE
 Laure TEISSEYRE à Magali FESQUET
 Ulysse BOISSON à Jules CHAMOUX
 Aude ROBILLARD à Alexandre COZZA

Secrétaire de séance : Emilie PASCAL

1- Compte de gestion du receveur des finances de la ville du Vigan pour l'exercice 2020 - budget principal - approbation

Monsieur Jules Chamoux, maire-adjoint aux finances, expose aux membres du conseil municipal qu'en application des dispositions des articles L.1612-12 et L.2121-31 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui est transmis à l'exécutif local au plus tard le 1er juin de l'exercice suivant celui auquel il se rapporte. Cette année 2020 fait exception compte-tenu de la situation sanitaire.

Le vote de l'arrêté des comptes de gestion du comptable public doit intervenir préalablement au vote du compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Les écritures du compte de gestion du budget principal 2020 peuvent être récapitulées comme suit :

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	PRÉVISIONS TOTALES	3 267 038,99	4 623 907,39	7 890 946,38
	RÉALISATIONS	1 564 595,93	4 432 915,38	5 997 511,31
DÉPENSES	PRÉVISIONS TOTALES	3 267 038,99	4 623 907,39	7 890 946,38
	RÉALISATIONS	1 427 348,03	3 781 927,78	5 346 523,71
	RÉSULTAT DE CLÔTURE 2020	137 247,90	650 987,60	788 235,50
	RÉSULTAT REPORTÉ DE L'EXERCICE 2019	-157 566,88	207 358,30	49 791,42
	RÉSULTAT CUMULE	-20 318,98	858 345,90	838 026,92

Après s'être assuré que Madame le receveur des finances du Vigan a repris dans ses écritures les résultats 2019, le montant de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés,

Après délibération, le conseil municipal à la majorité des membres présents (6 contre : Alexandre COZZA, Monique LAURENT, Maxime GARCIA, Pauline PAGES, Aude ROBILLARD, Damien WILD)

- **ARRÊTE** le compte de gestion du comptable du budget principal pour l'exercice 2020 et ne formuler aucune observation ou réserve à son sujet tel qu'il apparaît ci dessus ;
- **AUTORISE** Madame le maire ou Monsieur l'adjoint à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville du Vigan
Les jours, mois et an susdits,
Suivent les signatures au registre des délibérations.

Pour copie certifiée conforme,
Le Vigan, le 13 avril 2021
Le Maire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

GARD

ARRONDISSEMENT

LE VIGAN

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DU VIGAN

Séance du 9 avril 2021

L'an Deux Mille Vingt-et-un et le neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune du Vigan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville du Vigan, en session ordinaire sous la Présidence de Sylvie ARNAL, maire.

Présents : Mmes et Mrs ARNAL Sylvie, PAVILSTA Sylvie, SAUVEPLANE Jérôme, LEWIN Elsa, CHAMOUX Jules, SAUVEPLANE Denis, VERSAULT Gérard, GIROMPAIRE Lionel, PRATLONG Chantal, FESQUET Magali, POUJADE Eric, COSTES Lionel, PASCAL Emilie,

Présents en visioconférence : MACHECOURT Valérie, Emmanuel PUECH, JULIA Katia, MESBAH Anna, LAURENT Monique, COZZA Alexandre, GARCIA Maxime, PAGES Pauline, WILD Damien

Ont donné procuration :

Halima FILALI à Sylvie ARNAL
 Jean-Baptiste THIBAUD à Eric POUJADE
 Laure TEISSEYRE à Magali FESQUET
 Ulysse BOISSON à Jules CHAMOUX
 Aude ROBILLARD à Alexandre COZZA

Secrétaire de séance : Emilie PASCAL

2 - Compte de gestion 2020 du receveur des finances de la ville du Vigan pour l'exercice - budget annexe de l'eau - approbation

Monsieur Jules Chamoux, maire-adjoint aux finances, expose aux membres du conseil municipal qu'en application des dispositions des articles L.1612-12 et L.2121-31 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui est transmis à l'exécutif local au plus tard le 1er juin de l'exercice suivant celui auquel il se rapporte. Le vote de l'arrêté des comptes de gestion du comptable public doit intervenir préalablement au vote du compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Les écritures du compte de gestion du budget de l'eau peuvent être récapitulées comme suit :

EXÉCUTION DU BUDGET 2020		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	PRÉVISIONS TOTALES	322 952,45	772 700,85	1 095 653,30
	RÉALISATIONS	199 843,14	767 568,17	967 411,31
DÉPENSES	PRÉVISIONS TOTALES	322 952,45	772 700,85	1 095 653,30
	RÉALISATIONS	279 332,85	761 148,80	1 040 481,65
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2020		-79 489,71	6 419,37	-73 070,34
RÉSULTAT REPORTÉ DE L'EXERCICE 2019		19 397,87	0,00	19 397,87
RÉSULTAT CUMULÉ		-60 091,84	6 419,37	-53 672,47

Après s'être assuré que Madame le receveur des finances du Vigan a repris dans ses écritures les résultats 2019, le montant de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés,

Après délibération, le conseil municipal à la majorité des membres présents (6 contre : Alexandre COZZA, Monique LAURENT, Maxime GARCIA, Pauline PAGES, Aude ROBILLARD, Damien WILD)

- **ARRÊTE** le compte de gestion du comptable du budget de l'eau pour l'exercice et ne formuler aucune observation ou réserve à son sujet tel qu'il apparaît ci dessus;
- **AUTORISE** Madame le maire ou Monsieur l'adjoint à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville du Vigan
Les jours, mois et an susdits,
Suivent les signatures au registre des délibérations.

Pour copie certifiée conforme,
Le Vigan, le 13 avril 2021
Le Maire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

GARD

ARRONDISSEMENT

LE VIGAN

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DU VIGAN

Séance du 9 avril 2021

L'an Deux Mille Vingt-et-un et le neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune du Vigan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville du Vigan, en session ordinaire sous la Présidence de Sylvie ARNAL, maire.

Présents : Mmes et Mrs ARNAL Sylvie, PAVILSTA Sylvie, SAUVEPLANE Jérôme, LEWIN Elsa, CHAMOUX Jules, SAUVEPLANE Denis, VERSAULT Gérard, GIROMPAIRE Lionel, PRATLONG Chantal, FESQUET Magali, POUJADE Eric, COSTES Lionel, PASCAL Emilie,

Présents en visioconférence : MACHECOURT Valérie, Emmanuel PUECH, JULIA Katia, MESBAH Anna, LAURENT Monique, COZZA Alexandre, GARCIA Maxime, PAGES Pauline, WILD Damien

Ont donné procuration :

Halima FILALI à Sylvie ARNAL
 Jean-Baptiste THIBAUD à Eric POUJADE
 Laure TEISSEYRE à Magali FESQUET
 Ulysse BOISSON à Jules CHAMOUX
 Aude ROBILLARD à Alexandre COZZA

Secrétaire de séance : Emilie PASCAL

3 - Compte de gestion du receveur des finances de la ville du Vigan pour l'exercice 2020 - budget annexe du village de vacances - approbation

Monsieur Jules Chamoux, maire-adjoint aux finances, expose aux membres du conseil municipal qu'en application des dispositions des articles L.1612-12 et L.2121-31 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui est transmis à l'exécutif local au plus tard le 1er juin de l'exercice suivant celui auquel il se rapporte. Le vote de l'arrêté des comptes de gestion du comptable public doit intervenir préalablement au vote du compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Les écritures du compte de gestion du budget du village de vacances 2020 peuvent être récapitulées comme suit :

EXÉCUTION DU BUDGET 2020		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	PRÉVISIONS TOTALES	56 153,89	229 128,87	285 282,76
	RÉALISATIONS	23 524,23	207 173,84	230 698,07
DÉPENSES	PRÉVISIONS TOTALES	56 153,89	229 128,87	285 282,76
	RÉALISATIONS	52 239,70	210 643,17	262 882,87
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2020		-28 715,47	-3 469,33	-32 184,80
RÉSULTAT REPORTÉ DE L'EXERCICE 2019		32 629,66	8 816,77	41 446,43
RÉSULTAT CUMULÉ		3 914,19	5 347,44	9 261,63

Après s'être assuré que Madame le receveur des finances du Vigan a repris dans ses écritures les résultats 2019, le montant de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés,

Après délibération, le conseil municipal à la majorité des membres présents : 6 contre (Alexandre COZZA, Monique LAURENT, Maxime GARCIA, Pauline PAGES, Aude ROBILLARD, Damien WILD)

- **ARRÊTE** le compte de gestion du comptable du budget du village de vacances pour l'exercice 2020 et ne formuler aucune observation ou réserve à son sujet tel qu'il apparaît ci dessus ;
- **AUTORISE** Madame le maire ou Monsieur l'adjoint à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville du Vigan
Les jours, mois et an susdits,
Suivent les signatures au registre des délibérations.

Pour copie certifiée conforme,
Le Vigan, le 13 avril 2021
Le Maire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

GARD

ARRONDISSEMENT

LE VIGAN

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DU VIGAN

Séance du 9 avril 2021

L'an Deux Mille Vingt-et-un et le neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune du Vigan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville du Vigan, en session ordinaire sous la Présidence de Sylvie ARNAL, maire.

Présents : Mmes et Mrs ARNAL Sylvie, PAVILSTA Sylvie, SAUVEPLANE Jérôme, LEWIN Elsa, CHAMOUX Jules, SAUVEPLANE Denis, VERSAULT Gérard, GIROMPAIRE Lionel, PRATLONG Chantal, FESQUET Magali, POUJADE Eric, COSTES Lionel, PASCAL Emilie,

Présents en visioconférence : MACHECOURT Valérie, Emmanuel PUECH, JULIA Katia, MESBAH Anna, LAURENT Monique, COZZA Alexandre, GARCIA Maxime, PAGES Pauline, WILD Damien

Ont donné procuration :

Halima FILALI à Sylvie ARNAL
 Jean-Baptiste THIBAUD à Eric POUJADE
 Laure TEISSEYRE à Magali FESQUET
 Ulysse BOISSON à Jules CHAMOUX
 Aude ROBILLARD à Alexandre COZZA

Secrétaire de séance : Emilie PASCAL

4 - Approbation du compte administratif 2020 - budget principal

Monsieur Jules Chamoux, maire-adjoint aux finances, expose aux membres du conseil municipal les résultats du compte administratif 2020 du budget principal.

Les résultats du compte administratif 2020 peuvent être récapitulées comme suit :

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	PRÉVISIONS TOTALES	3 267 038,99	4 623 907,39	7 890 946,38
	RÉALISATIONS	1 564 595,93	4 432 915,38	5 997 511,31
DÉPENSES	PRÉVISIONS TOTALES	3 267 038,99	4 623 907,39	7 890 946,38
	RÉALISATIONS	1 427 348,03	3 781 927,78	5 346 523,71
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2020		137 247,90	650 987,60	788 235,50
RÉSULTAT REPORTÉ DE L'EXERCICE 2019		-157 566,88	207 358,30	49 791,42
RÉSULTAT CUMULE		-20 318,98	858 345,90	838 026,92
RESTE A REALISER		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION INVESTISSEMENT		677 914,10	225 192,00	-452 722,10
RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020		-473 041,08	858 345,90	385 304,82

Monsieur Jules Chamoux, maire-adjoint aux finances, constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exécution de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie et aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Après délibération, le conseil municipal à la majorité des membres présents : 6 contre (Alexandre COZZA, Monique LAURENT, Maxime GARCIA, Pauline PAGES, Aude ROBILLARD, Damien WILD)

- **APPROUVE** le compte administratif 2020 du budget principal ;
- **DONNE** quitus à Madame le maire de sa gestion.

Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville du Vigan
Les jours, mois et an susdits,
Suivent les signatures au registre des délibérations.

Pour copie certifiée conforme,
Le Vigan, le 13 avril 2021
Le Maire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

GARD

ARRONDISSEMENT

LE VIGAN

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DU VIGAN

Séance du 9 avril 2021

L'an Deux Mille Vingt-et-un et le neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune du Vigan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville du Vigan, en session ordinaire sous la Présidence de Sylvie ARNAL, maire.

Présents : Mmes et Mrs ARNAL Sylvie, PAVILSTA Sylvie, SAUVEPLANE Jérôme, LEWIN Elsa, CHAMOUX Jules, SAUVEPLANE Denis, VERSAULT Gérard, GIROMPAIRE Lionel, PRATLONG Chantal, FESQUET Magali, POUJADE Eric, COSTES Lionel, PASCAL Emilie,

Présents en visioconférence : MACHECOURT Valérie, Emmanuel PUECH, JULIA Katia, MESBAH Anna, LAURENT Monique, COZZA Alexandre, GARCIA Maxime, PAGES Pauline, WILD Damien

Ont donné procuration :

Halima FILALI à Sylvie ARNAL
Jean-Baptiste THIBAUD à Eric POUJADE
Laure TEISSEYRE à Magali FESQUET
Ulysse BOISSON à Jules CHAMOUX
Aude ROBILLARD à Alexandre COZZA

Secrétaire de séance : Emilie PASCAL

5 - Approbation du compte administratif 2020 - budget annexe de l'eau

Monsieur Jules Chamoux, maire-adjoint aux finances, expose aux membres du conseil municipal les résultats du compte administratif 2020 du budget de l'eau.

Les résultats du compte administratif 2020 peuvent être récapitulées comme suit :

EXÉCUTION DU BUDGET 2020		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	PRÉVISIONS TOTALES	322 952,45	772 700,85	1 095 653,30
	RÉALISATIONS	199 843,14	767 568,17	967 411,31
DÉPENSES	PRÉVISIONS TOTALES	322 952,45	772 700,85	1 095 653,30
	RÉALISATIONS	279 332,85	761 148,80	1 040 481,65
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2020		-79 489,71	6 419,37	-73 070,34
RÉSULTAT REPORTÉ DE L'EXERCICE 2019		19 397,87	00,00	19 397,87
RÉSULTAT CUMULE		-60 091,84	6 419,37	-53 672,47
RESTE À REALISER		DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION INVESTISSEMENT		00,00	00,00	00,00
		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020		-60 091,84	6 419,37	-53 672,47

Monsieur Jules Chamoux, maire-adjoint aux finances, constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exécution de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie et aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Après délibération, le conseil municipal à la majorité des membres présents : 6 contre (Alexandre COZZA, Monique LAURENT, Maxime GARCIA, Pauline PAGES, Aude ROBILLARD, Damien WILD)

- **APPROUVE** le compte administratif 2020 du budget annexe de l'eau ;
- **DONNE** quitus à Madame le maire de sa gestion.

Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville du Vigan
Les jours, mois et an susdits,
Suivent les signatures au registre des délibérations.

Pour copie certifiée conforme,
Le Vigan, le 13 avril 2021
Le Maire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

GARD

ARRONDISSEMENT

LE VIGAN

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DU VIGAN

Séance du 9 avril 2021

L'an Deux Mille Vingt-et-un et le neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune du Vigan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville du Vigan, en session ordinaire sous la Présidence de Sylvie ARNAL, maire.

Présents : Mmes et Mrs ARNAL Sylvie, PAVILSTA Sylvie, SAUVEPLANE Jérôme, LEWIN Elsa, CHAMOUX Jules, SAUVEPLANE Denis, VERSAULT Gérard, GIROMPAIRE Lionel, PRATLONG Chantal, FESQUET Magali, POUJADE Eric, COSTES Lionel, PASCAL Emilie,

Présents en visioconférence : MACHECOURT Valérie, Emmanuel PUECH, JULIA Katia, MESBAH Anna, LAURENT Monique, COZZA Alexandre, GARCIA Maxime, PAGES Pauline, WILD Damien

Ont donné procuration :

Halima FILALI à Sylvie ARNAL
 Jean-Baptiste THIBAUD à Eric POUJADE
 Laure TEISSEYRE à Magali FESQUET
 Ulysse BOISSON à Jules CHAMOUX
 Aude ROBILLARD à Alexandre COZZA

Secrétaire de séance : Emilie PASCAL

6 - Approbation du compte administratif 2020 - budget annexe du village de vacances

Monsieur Jules Chamoux, maire-adjoint aux finances, expose aux membres du conseil municipal les résultats du compte administratif 2020 du budget du village de vacances.

Les résultats du compte administratif 2020 peuvent être récapitulées comme suit :

EXÉCUTION DU BUDGET 2020		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	PRÉVISIONS TOTALES	56 153,89	229 128,87	285 282,76
	RÉALISATIONS	23 524,23	207 173,84	230 698,07
DÉPENSES	PRÉVISIONS TOTALES	56 153,89	229 128,87	285 282,76
	RÉALISATIONS	52 239,70	210 643,17	262 882,87
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2020		-28 715,47	-3 469,33	-32 184,80
RÉSULTAT REPORTÉ DE L'EXERCICE 2019		32 629,66	8 816,77	41 446,43
RÉSULTAT CUMULÉ		3 914,19	5 347,44	9 261,63
RESTE À REALISER		DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION INVESTISSEMENT		00,00	00,00	00,00
RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020		3 914,19	5 347,44	9 261,63

Monsieur Jules Chamoux, maire-adjoint aux finances, constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exécution de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie et aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Après délibération, le conseil municipal à la majorité des membres présents : 6 contre (Alexandre COZZA, Monique LAURENT, Maxime GARCIA, Pauline PAGES, Aude ROBILLARD, Damien WILD)

- **APPROUVE** le compte administratif 2020 du budget annexe du village de vacances ;
- **DONNE** quitus à Madame le maire de sa gestion.

Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville du Vigan
Les jours, mois et an susdits,
Suivent les signatures au registre des délibérations.

Pour copie certifiée conforme,
Le Vigan, le 13 avril 2021
Le Maire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

GARD

ARRONDISSEMENT

LE VIGAN

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DU VIGAN

Séance du 9 avril 2021

L'an Deux Mille Vingt-et-un et le neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune du Vigan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville du Vigan, en session ordinaire sous la Présidence de Sylvie ARNAL, maire.

Présents : Mmes et Mrs ARNAL Sylvie, PAVILSTA Sylvie, SAUVEPLANE Jérôme, LEWIN Elsa, CHAMOUX Jules, SAUVEPLANE Denis, VERSAULT Gérard, GIROMPAIRE Lionel, PRATLONG Chantal, FESQUET Magali, POUJADE Eric, COSTES Lionel, PASCAL Emilie,

Présents en visioconférence : MACHECOURT Valérie, Emmanuel PUECH, JULIA Katia, MESBAH Anna, LAURENT Monique, COZZA Alexandre, GARCIA Maxime, PAGES Pauline, WILD Damien

Ont donné procuration :

Halima FILALI à Sylvie ARNAL
 Jean-Baptiste THIBAUD à Eric POUJADE
 Laure TEISSEYRE à Magali FESQUET
 Ulysse BOISSON à Jules CHAMOUX
 Aude ROBILLARD à Alexandre COZZA

Secrétaire de séance : Emilie PASCAL

7 - Affectation du résultat du compte administratif 2020 du budget principal – approbation

Monsieur Jules Chamoux, maire-adjoint aux finances, expose aux membres du conseil municipal que les modalités d'affectation des résultats constituent l'une des principales innovations de l'instruction M 14.

Le résultat prévisionnel de l'exercice, inscrit aux chapitres 023 « Virement à la section d'investissement » et 021 « Virement de la section de fonctionnement » dans les budgets votés par nature, ne donne pas lieu à émission de titre ou de mandat en cours d'année. Par conséquent, il est constaté à la clôture des comptes un « besoin de financement » en investissement et un excédent en fonctionnement appelé « résultat d'exploitation » ou « résultat de fonctionnement ».

L'exécution du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement intervient dorénavant après la clôture de l'exercice et est effectuée

sur l'exercice suivant. La démarche « d'affectation du résultat de fonctionnement » consiste à déterminer l'utilisation des excédents de l'année antérieure.

Affectation du résultat du budget principal de la ville

Après avoir pris connaissance du compte administratif de l'exercice 2020,

FONCTIONNEMENT		Excédent	Déficit
Résultat de fonctionnement	A	650 987,60	
Résultat antérieur reporté (ligne 002 du compte administratif N-1)	B	207 358,30	
Résultat à affecter (=A+B)	C	858 345,90	
INVESTISSEMENT		Excédent	Déficit
Solde d'exécution N-1	D	137 247,90	
Résultat antérieur reporté (ligne 001 du compte administratif N-1)	E		-157 566,88
Solde des restes à réaliser	F		-452 722,10
Excédent de financement ou besoin de financement (=D+E+F)	G		-473 041,08
AFFECTATION ET REPRISE			
Si C est excédent affectation en réserves au compte 1068 en recette de la section d'investissement (au minimum pour le financement de G)	H	623 345,90	
Report du solde en section de fonctionnement à la rubrique 002 (=C-H)	I	235 000,00	
Si C est en déficit, le déficit reporté est reporté à la rubrique D002 (=C)			

Après délibération, le conseil municipal à la majorité des membres présents : 6 contre (Alexandre COZZA, Monique LAURENT, Maxime GARCIA, Pauline PAGES, Aude ROBILLARD, Damien WILD)

- DÉCIDE l'affectation du résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2020 comme présenté ci-dessous ;

L'excédent de fonctionnement 2020 constaté à la clôture du compte administratif du budget principal s'élève à 858 345,90 €, il est affecté comme suit :

1) à la section d'investissement pour 623 345,90 €,

Il est imputé en recette d'investissement à l'article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »,

2) à la section de fonctionnement pour 235 000 €,

Il est imputé en recettes de fonctionnement au chapitre 002 « résultat reporté »,

- **PRÉCISE** que ces résultats seront repris dans le budget 2021 ;

- **AUTORISE** Madame le maire ou Monsieur l'adjoint à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville du Vigan
Les jours, mois et an susdits,
Suivent les signatures au registre des délibérations.

Pour copie certifiée conforme,
Le Vigan, le 13 avril 2021
Le Maire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

GARD

ARRONDISSEMENT

LE VIGAN

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DU VIGAN

Séance du 9 avril 2021

L'an Deux Mille Vingt-et-un et le neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune du Vigan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville du Vigan, en session ordinaire sous la Présidence de Sylvie ARNAL, maire.

Présents : Mmes et Mrs ARNAL Sylvie, PAVILSTA Sylvie, SAUVEPLANE Jérôme, LEWIN Elsa, CHAMOUX Jules, SAUVEPLANE Denis, VERSAULT Gérard, GIROMPAIRE Lionel, PRATLONG Chantal, FESQUET Magali, POUJADE Eric, COSTES Lionel, PASCAL Emilie,

Présents en visioconférence : MACHECOURT Valérie, Emmanuel PUECH, JULIA Katia, MESBAH Anna, LAURENT Monique, COZZA Alexandre, GARCIA Maxime, PAGES Pauline, WILD Damien

Ont donné procuration :

Halima FILALI à Sylvie ARNAL
 Jean-Baptiste THIBAUD à Eric POUJADE
 Laure TEISSEYRE à Magali FESQUET
 Ulysse BOISSON à Jules CHAMOUX
 Aude ROBILLARD à Alexandre COZZA

Secrétaire de séance : Emilie PASCAL

8 - BUDGET PRIMITIF 2021– BUDGET DE LA VILLE

Monsieur Jules Chamoux, maire-adjoint aux finances, expose aux membres du conseil municipal que le budget principal de la ville du Vigan, qui est soumis à votre approbation conformément aux articles L. 2312-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T), est équilibré :

- en section de fonctionnement à 4 659 433 Euros,
- en section d'investissement à 2 913 906 Euros,

La présentation de ce budget fait suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est régulièrement tenu lors de la séance du conseil municipal du 12 février 2021. Conformément à la décision prise par le conseil municipal, les crédits sont votés par nature et par chapitre, selon les tableaux ci-après :

Section de fonctionnement

Dépenses	BP 2021	Recettes	BP 2021
011 Charges à caractère général	713 531,00 €	70 produits des services et du domaine	329 000,00 €
012 Charges de personnel	2 291 280,00 €	73 Impôts et taxes	3 032 253,00 €
65 Autres charges de gestion courante	621 033,47 €	74 Dotations et participations	898 080,00 €
total des dépenses de gestion courante	3 625 844,47 €	75 Autres produits de gestion courante	110 100,00 €
66 charges financières	97 126,74 €	013 Atténuation de charges	25 000,00 €
67 Charges exceptionnelles	20 000,00 €	total des recettes de gestion courante	4 394 433,00 €
total des dépenses réelles de fonctionnement	3 742 971,21 €	76 Produits financiers	- €
023 virement à la section d'investissement	491 367,11 €	77 Produits exceptionnels	- €
042 opération d'ordre entre section	190 094,68 €	total des recettes réelles de fonctionnement	4 394 433,00 €
68 dotations provisions semi-budgétaires	235 000,00 €	042 opération d'ordre entre section	30 000,00 €
total des dépenses de fonctionnement	4 659 433,00 €	résultat reporté	235 000,00 €
		total des recettes de fonctionnement	4 659 433,00 €

Section d'investissement

Dépenses	BP 2021	Recettes	BP 2021
20 Immobilisations incorporelles	- €		
203 Frais d'études	- €		
204 subventions équipement versées		13 subventions d'investissement	493 481,00 €
Opération 901 acquisitions	157 360,58 €	16 emprunts	362 447,40 €
Opération 902 Bâtiments	216 000,00 €	total des recettes d'équipement	855 928,40 €
Opération 904 éclairage public	136 070,28 €		
Opération 905 Voirie	194 184,00 €	10 dotations	179 355,18 €
Opération 919 Cinéma	5 000,00 €	1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	623 345,90 €
Opération 947 extension de réseaux	- €	27 autres immobilisations financières	- €
Opération 953 Boulevard des châtaigniers	1 000 000,00 €	024 produits de cessions d'immobilisation	572 000,00 €
Opération 954 Boulevard Jean Jaurès	150 000,00 €		
Opération 955 Aménagement des bords de l'Arre	50 000,00 €	total des recettes financières	1 374 701,08 €
Opération 956 Immeuble Loi	- €	45 opérations pour compte de tiers	1 848,00 €
Opération 957 Caserne de gendarmerie	697 486,24 €	021 virement de la section de fonctionnement	491 367,11 €
total des dépenses d'équipement	2 606 101,10 €	040 opération d'ordre entre section	190 061,41 €
16 emprunts	230 872,92 €	001 résultat reporté	- €
27 Autres immobilisations financières	- €	total des recettes d'investissement	2 913 906,00 €
total des dépenses financières	230 872,92 €		
45 opérations pour compte de tiers	26 613,00 €		0
total des dépenses réelles d'investissement	2 863 587,02 €		
040 opération d'ordre entre section	30 000,00 €		
001 résultat reporté	20 318,98 €		
total des dépenses d'investissement	2 913 906,00 €		

Après délibération, le conseil municipal à la majorité des membres présents : 6 contre (Alexandre COZZA, Monique LAURENT, Maxime GARCIA, Pauline PAGES, Aude ROBILLARD, Damien WILD)

- **APPROUVE** les montants de recettes et de dépenses inscrits aux chapitres rappelés dans les tableaux d'équilibre du Budget Principal, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement,
 - **AUTORISE** Madame le maire ou Monsieur l'adjoint délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
-

Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville du Vigan
Les jours, mois et an susdits,
Suivent les signatures au registre des délibérations.

Pour copie certifiée conforme,
Le Vigan, le 13 avril 2021
Le Maire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

GARD

ARRONDISSEMENT

LE VIGAN

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DU VIGAN

Séance du 9 avril 2021

L'an Deux Mille Vingt-et-un et le neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune du Vigan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville du Vigan, en session ordinaire sous la Présidence de Sylvie ARNAL, maire.

Présents : Mmes et Mrs ARNAL Sylvie, PAVILSTA Sylvie, SAUVEPLANE Jérôme, LEWIN Elsa, CHAMOUX Jules, SAUVEPLANE Denis, VERSAULT Gérard, GIROMPAIRE Lionel, PRATLONG Chantal, FESQUET Magali, POUJADE Eric, COSTES Lionel, PASCAL Emilie,

Présents en visioconférence : MACHECOURT Valérie, Emmanuel PUECH, JULIA Katia, MESBAH Anna, LAURENT Monique, COZZA Alexandre, GARCIA Maxime, PAGES Pauline, WILD Damien

Ont donné procuration :

Halima FILALI à Sylvie ARNAL
 Jean-Baptiste THIBAUD à Eric POUJADE
 Laure TEISSEYRE à Magali FESQUET
 Ulysse BOISSON à Jules CHAMOUX
 Aude ROBILLARD à Alexandre COZZA

Secrétaire de séance : Emilie PASCAL

9 – Approbation des taux 2021 de la fiscalité locale

Monsieur Jules Chamoux, maire-adjoint aux finances, expose aux membres du conseil municipal que selon la loi du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale, le vote par le conseil municipal des taux d'imposition relatifs aux taxes directes locales intervient au vu de l'état transmis par l'administration des impôts, portant notification des bases communales. Par ailleurs et pour la première fois cette année, suite à la réforme de la taxe d'habitation souhaitée par le Gouvernement, seules deux taxes directes locales sont à examiner.

Après délibération, le conseil municipal à l'UNANIMITE

- **MAINTIENT** les taux de fiscalité au taux de référence et de les fixer pour 2021 à :

- 50,62% pour la taxe foncière (bâti)
 - 64,47% pour la taxe foncière (non bâti) ;
- **AUTORISE** Madame le maire ou Monsieur l'adjoint à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville du Vigan
Les jours, mois et an susdits,
Suivent les signatures au registre des délibérations.

Pour copie certifiée conforme,
Le Vigan, le 13 avril 2021
Le Maire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

GARD

ARRONDISSEMENT

LE VIGAN

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DU VIGAN

Séance du 9 avril 2021

L'an Deux Mille Vingt-et-un et le neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune du Vigan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville du Vigan, en session ordinaire sous la Présidence de Sylvie ARNAL, maire.

Présents : Mmes et Mrs ARNAL Sylvie, PAVILSTA Sylvie, SAUVEPLANE Jérôme, LEWIN Elsa, CHAMOUX Jules, SAUVEPLANE Denis, VERSAULT Gérard, GIROMPAIRE Lionel, PRATLONG Chantal, FESQUET Magali, POUJADE Eric, COSTES Lionel, PASCAL Emilie,

Présents en visioconférence : MACHECOURT Valérie, Emmanuel PUECH, JULIA Katia, MESBAH Anna, LAURENT Monique, COZZA Alexandre, GARCIA Maxime, PAGES Pauline, WILD Damien

Ont donné procuration :

Halima FILALI à Sylvie ARNAL
 Jean-Baptiste THIBAUD à Eric POUJADE
 Laure TEISSEYRE à Magali FESQUET
 Ulysse BOISSON à Jules CHAMOUX
 Aude ROBILLARD à Alexandre COZZA

Secrétaire de séance : Emilie PASCAL

10 - Associations viganaises – subventions 2021

Monsieur Jules Chamoux, maire-adjoint aux finances, expose aux membres du conseil municipal que des associations viganaises ont sollicité une subvention de la ville du Vigan, soit pour leur permettre la réalisation d'un projet, soit pour leur fonctionnement.

Une partie des demandes est regroupée dans le tableau joint en annexe.

Il est précisé que ces demandes ont été étudiées par la commission des finances dans sa séance du 6 avril 2021.

Au vu de ces demandes, et compte tenu de la nature des projets présentés qui présentent un intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider,

Après délibération, le conseil municipal à l'UNANIMITE

- **ATTRIBUE** les subventions d'aide au projet et de fonctionnement aux associations indiquées dans le tableau joint en annexe de la présente délibération ;
- **DIT** que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le budget 2021 : Compte nature 6574.

Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville du Vigan
Les jours, mois et an susdits,
Suivent les signatures au registre des délibérations.

Pour copie certifiée conforme,
Le Vigan, le 13 avril 2021
Le Maire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

GARD

ARRONDISSEMENT

LE VIGAN

L'an Deux Mille Vingt-et-un et le neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune du Vigan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville du Vigan, en session ordinaire sous la Présidence de Sylvie ARNAL, maire.

Présents : Mmes et Mrs ARNAL Sylvie, PAVILSTA Sylvie, SAUVEPLANE Jérôme, LEWIN Elsa, CHAMOUX Jules, SAUVEPLANE Denis, VERSAULT Gérard, GIROMPAIRE Lionel, PRATLONG Chantal, FESQUET Magali, POUJADE Eric, COSTES Lionel, PASCAL Emilie,

Présents en visioconférence : MACHECOURT Valérie, Emmanuel PUECH, JULIA Katia, MESBAH Anna, LAURENT Monique, COZZA Alexandre, GARCIA Maxime, PAGES Pauline, WILD Damien

Ont donné procuration :

Halima FILALI à Sylvie ARNAL
 Jean-Baptiste THIBAUD à Eric POUJADE
 Laure TEISSEYRE à Magali FESQUET
 Ulysse BOISSON à Jules CHAMOUX
 Aude ROBILLARD à Alexandre COZZA

Secrétaire de séance : Emilie PASCAL

11 - Affectation du résultat du compte administratif 2020 du budget annexe de l'eau – approbation

Monsieur Jules Chamoux, maire-adjoint aux finances, expose aux membres du conseil municipal que les modalités d'affectation des résultats constituent l'une des principales innovations de l'instruction M 14.

Le résultat prévisionnel de l'exercice, inscrit aux chapitres 023 « Virement à la section d'investissement » et 021 « Virement de la section de fonctionnement » dans les budgets votés par nature, ne donne pas lieu à émission de titre ou de mandat en cours d'année. Par conséquent, il est constaté à la clôture des comptes un « besoin de financement » en investissement et un excédent en fonctionnement appelé « résultat d'exploitation » ou « résultat de fonctionnement ».

L'exécution du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement intervient dorénavant après la clôture de l'exercice et est effectuée

sur l'exercice suivant. La démarche « d'affectation du résultat de fonctionnement » consiste à déterminer l'utilisation des excédents de l'année antérieure.

Affectation du résultat du budget annexe de l'eau

Après avoir pris connaissance du compte administratif de l'exercice 2020,

FONCTIONNEMENT		Excédent	Déficit
Résultat de fonctionnement	A	6 419,37	
Résultat antérieur reporté (ligne 002 du compte administratif N-1)	B		00,00
Résultat à affecter (=A+B)	C	6 419,37	
INVESTISSEMENT		Excédent	Déficit
Solde d'exécution N-1	D		-79 489,71
Résultat antérieur reporté (ligne 001 du compte administratif N-1)	E	19 397,87	
Solde des restes à réaliser	F		-
Excédent de financement ou besoin de financement (=D+E+F)	G		-60 091,84
AFFECTATION ET REPRISE			
Si C est excédent affectation en réserves au compte 1068 en recette de la section d'investissement (au minimum pour le financement de G)	H	6 419,37	
Report du solde en section de fonctionnement à la rubrique 002 (=C-H)	I		
Si C est en déficit, le déficit reporté est reporté à la rubrique D002 (=C)			

Après délibération, le conseil municipal à la majorité des membres présents (6 contre : Alexandre COZZA, Monique LAURENT, Maxime GARCIA, Pauline PAGES, Aude ROBILLARD, Damien WILD)

- DÉCIDE l'affectation du résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2020 comme présenté ci-dessous ;

L'excédent de fonctionnement 2020 constaté à la clôture du Compte Administratif du budget principal s'élève à 6 419,37 €, il est affecté comme suit:

1) à la section d'investissement pour 6 419,37 €,

Il est imputé en recette d'investissement à l'article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »,

- **PRÉCISE** que ces résultats seront repris dans le budget 2021 ;
- **AUTORISE** Madame le maire ou Monsieur l'adjoint à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville du Vigan
Les jours, mois et an susdits,
Suivent les signatures au registre des délibérations.

Pour copie certifiée conforme,
Le Vigan, le 13 avril 2021
Le Maire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

GARD

ARRONDISSEMENT

LE VIGAN

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DU VIGAN

Séance du 9 avril 2021

L'an Deux Mille Vingt-et-un et le neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune du Vigan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville du Vigan, en session ordinaire sous la Présidence de Sylvie ARNAL, maire.

Présents : Mmes et Mrs ARNAL Sylvie, PAVILSTA Sylvie, SAUVEPLANE Jérôme, LEWIN Elsa, CHAMOUX Jules, SAUVEPLANE Denis, VERSAULT Gérard, GIROMPAIRE Lionel, PRATLONG Chantal, FESQUET Magali, POUJADE Eric, COSTES Lionel, PASCAL Emilie,

Présents en visioconférence : MACHECOURT Valérie, Emmanuel PUECH, JULIA Katia, MESBAH Anna, LAURENT Monique, COZZA Alexandre, GARCIA Maxime, PAGES Pauline, WILD Damien

Ont donné procuration :

Halima FILALI à Sylvie ARNAL
 Jean-Baptiste THIBAUD à Eric POUJADE
 Laure TEISSEYRE à Magali FESQUET
 Ulysse BOISSON à Jules CHAMOUX
 Aude ROBILLARD à Alexandre COZZA

Secrétaire de séance : Emilie PASCAL

12 - Budget Primitif de l'eau 2021

Monsieur Jules Chamoux, maire-adjoint aux finances, expose aux membres du conseil municipal que le budget annexe de l'eau de la ville du Vigan, qui est soumis à votre approbation conformément aux articles L. 2312-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T), est équilibré :

- en section de fonctionnement à 869 033,84 €
- en section d'investissement à 448 124,32 €

La présentation de ce budget fait suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est régulièrement tenu lors de la séance du conseil municipal du 12 février 2021. Conformément à la décision prise par le conseil municipal, les crédits sont votés par nature et par chapitre, selon les tableaux ci-après.

Dépenses	BP 2021	Recettes	BP 2021
011 Charges à caractère général	592 090,67 €	70 produits des services et du domaine	835 700,00 €
012 Charges de personnel	120 000,00 €	73 Impôts et taxes	- €
65 Autres charges de gestion courante	4 000,00 €	74 Dotations et participations	- €
total des dépenses de gestion courante	716 090,67 €	75 Autres produits de gestion courante	- €
66 charges financières	5 532,80 €	013 atténuation de charges	- €
67 Charges exceptionnelles	3 000,00 €	total des recettes de gestion courante	835 700,00 €
total des dépenses réelles de fonctionnement	724 623,47 €	76 Produits financiers	- €
023 virement à la section d'investissement	- €	77 Produits exceptionnels	- €
042 opération d'ordre entre section	144 410,37 €	total des recettes réelles de fonctionnement	835 700,00 €
68 dotations provisions semi-budgétaires	- €	042 opération d'ordre entre section	33 333,84 €
total des dépenses de fonctionnement	869 033,84 €	résultat reporté	- €
		total des recettes de fonctionnement	869 033,84 €

Dépenses	BP 2021	Recettes	BP 2021
21 immobilisations corporelles	88 000,00 €	13 subventions d'investissement	109 422,50 €
23 Immobilisations incorporelles	243 000,00 €	16 emprunts	187 389,25 €
total des dépenses d'équipement	331 000,00 €	total des recettes d'équipement	296 811,75 €
16 emprunts	26 000,00 €	10 dotations	- €
27 Autres immobilisations financières	- €	1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	6 902,20 €
total des dépenses financières	26 000,00 €	27 autres immobilisations financières	- €
45 opérations pour compte de tiers	- €	total des recettes financières	6 902,20 €
total des dépenses réelles d'investissement	357 000,00 €	45 opérations pour compte de tiers	- €
040 opération d'ordre entre section	33 333,84 €	021 virement de la section de fonctionnement	- €
001 résultat reporté	57 790,48 €	040 opération d'ordre entre section	144 410,37 €
total des dépenses d'investissement	448 124,32 €	001 résultat reporté	- €
		total des recettes d'investissement	448 124,32 €

Après délibération, le conseil municipal à la majorité des membres présents : 6 contre (Alexandre COZZA, Monique LAURENT, Maxime GARCIA, Pauline PAGES, Aude ROBILLARD, Damien WILD)

- **APPROUVE** les montants de recettes et de dépenses inscrits aux chapitres rappelés dans les tableaux d'équilibre du budget annexe de l'eau 2021, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement ;

- **AUTORISE** Madame le maire ou Monsieur l'adjoint à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville du Vigan
Les jours, mois et an susdits,
Suivent les signatures au registre des délibérations.

Pour copie certifiée conforme,
Le Vigan, le 13 avril 2021
Le Maire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

GARD

ARRONDISSEMENT

LE VIGAN

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DU VIGAN

Séance du 9 avril 2021

L'an Deux Mille Vingt-et-un et le neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune du Vigan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville du Vigan, en session ordinaire sous la Présidence de Sylvie ARNAL, maire.

Présents : Mmes et Mrs ARNAL Sylvie, PAVILSTA Sylvie, SAUVEPLANE Jérôme, LEWIN Elsa, CHAMOUX Jules, SAUVEPLANE Denis, VERSAULT Gérard, GIROMPAIRE Lionel, PRATLONG Chantal, FESQUET Magali, POUJADE Eric, COSTES Lionel, PASCAL Emilie,

Présents en visioconférence : MACHECOURT Valérie, Emmanuel PUECH, JULIA Katia, MESBAH Anna, LAURENT Monique, COZZA Alexandre, GARCIA Maxime, PAGES Pauline, WILD Damien

Ont donné procuration :

Halima FILALI à Sylvie ARNAL
 Jean-Baptiste THIBAUD à Eric POUJADE
 Laure TEISSEYRE à Magali FESQUET
 Ulysse BOISSON à Jules CHAMOUX
 Aude ROBILLARD à Alexandre COZZA

Secrétaire de séance : Emilie PASCAL

13 - Affectation du résultat du compte administratif 2020 du budget annexe du village de vacances – approbation

Monsieur Jules Chamoux, maire-adjoint aux finances, expose aux membres du conseil municipal que les modalités d'affectation des résultats constituent l'une des principales innovations de l'instruction M 14.

Le résultat prévisionnel de l'exercice, inscrit aux chapitres 023 « Virement à la section d'investissement » et 021 « Virement de la section de fonctionnement » dans les budgets votés par nature, ne donne pas lieu à émission de titre ou de mandat en cours d'année. Par conséquent, il est constaté à la clôture des comptes un « besoin de financement » en investissement et un excédent en fonctionnement appelé « résultat d'exploitation » ou « résultat de fonctionnement ».

L'exécution du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement intervient dorénavant après la clôture de l'exercice et est effectuée

sur l'exercice suivant. La démarche « d'affectation du résultat de fonctionnement » consiste à déterminer l'utilisation des excédents de l'année antérieure.

Affectation du résultat du budget annexe du village de vacances

Après avoir pris connaissance du compte administratif de l'exercice 2020,

FONCTIONNEMENT		Excédent	Déficit
Résultat de fonctionnement	A		-3 469,33
Résultat antérieur reporté (ligne 002 du compte administratif N-1)	B	8 816,77	
Résultat à affecter (=A+B)	C	5 347,44	
INVESTISSEMENT		Excédent	Déficit
Solde d'exécution N-1	D		-28 715,47
Résultat antérieur reporté (ligne 001 du compte administratif N-1)	E	32 629,66	
Solde des restes à réaliser	F		-
Excédent de financement ou besoin de financement (=D+E+F)	G	3 914,19	
AFFECTATION ET REPRISE			
Si C est excédent affectation en réserves au compte 1068 en recette de la section d'investissement (au minimum pour le financement de G)	H		
Report du solde en section de fonctionnement à la rubrique 002 (=C-H)	I	5 347,44	
Si C est en déficit, le déficit reporté est reporté à la rubrique D002 (=C)			

Après délibération, le conseil municipal à la majorité des membres présents : 6 contre (Alexandre COZZA, Monique LAURENT, Maxime GARCIA, Pauline PAGES, Aude ROBILLARD, Damien WILD)

- PROPOSE l'affectation du résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2020 comme présenté ci dessous :

L'excédent de fonctionnement 2020 constaté à la clôture du Compte Administratif du budget principal s'élève à 5 347,44 €, il est affecté comme suit :

1) à la section de fonctionnement pour 5 347,44 €,

Ce montant est imputé en recettes de fonctionnement à l'article 002 excédent de fonctionnement reporté,

- **PRÉCISE** que ces résultats seront repris dans le budget 2020 ;
- **AUTORISE** Madame le maire ou Monsieur l'adjoint à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville du Vigan
Les jours, mois et an susdits,
Suivent les signatures au registre des délibérations.

Pour copie certifiée conforme,
Le Vigan, le 13 avril 2021
Le Maire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

GARD

ARRONDISSEMENT

LE VIGAN

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DU VIGAN

Séance du 9 avril 2021

L'an Deux Mille Vingt-et-un et le neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune du Vigan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville du Vigan, en session ordinaire sous la Présidence de Sylvie ARNAL, maire.

Présents : Mmes et Mrs ARNAL Sylvie, PAVILSTA Sylvie, SAUVEPLANE Jérôme, LEWIN Elsa, CHAMOUX Jules, SAUVEPLANE Denis, VERSAULT Gérard, GIROMPAIRE Lionel, PRATLONG Chantal, FESQUET Magali, POUJADE Eric, COSTES Lionel, PASCAL Emilie,

Présents en visioconférence : MACHECOURT Valérie, Emmanuel PUECH, JULIA Katia, MESBAH Anna, LAURENT Monique, COZZA Alexandre, GARCIA Maxime, PAGES Pauline, WILD Damien

Ont donné procuration :

Halima FILALI à Sylvie ARNAL
 Jean-Baptiste THIBAUD à Eric POUJADE
 Laure TEISSEYRE à Magali FESQUET
 Ulysse BOISSON à Jules CHAMOUX
 Aude ROBILLARD à Alexandre COZZA

Secrétaire de séance : Emilie PASCAL

14- Budget primitif 2021 - village de vacances

Monsieur Jules Chamoux, maire-adjoint aux finances, expose aux membres du conseil municipal que le budget annexe du village de vacances de la ville du Vigan, qui est soumis à votre approbation conformément aux articles L. 2312-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T), est équilibré :

- en section de fonctionnement : 229 128,87 €
- en section d'investissement : 56 153,89 €

La présentation de ce budget fait suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est régulièrement tenu lors de la séance du conseil municipal du 12 février 2021. Conformément à la décision prise par le conseil municipal, les crédits sont votés par nature et par chapitre, selon les tableaux ci-après.

Dépenses	BP 2021	Recettes	BP 2021
011 Charges à caractère général	90 200,00 €	70 produits des services et du domaine	34 000,00 €
012 Charges de personnel	115 000,00 €	total des recettes de gestion courante	34 000,00 €
65 Autres charges de gestion courante	-00 €	74 Dotations et participations	-00 €
total des dépenses de gestion courante	205 200,00 €	75 Autres produits de gestion courante	200 000,00 €
66 charges financières	1 418,38 €	total des recettes réelles de fonctionnement	234 000,00 €
69 Impôts sur le bénéfice	-00 €	002 Résultat reporté	5 347,44 €
total des dépenses réelles de fonctionnement	206 618,38 €	total des recettes de fonctionnement	239 347,44 €
Dépenses	BP 2021	Recettes	BP 2021
21 Immobilisations corporelles	20 000,00 €	13 subventions d'investissement	-00 €
23 Immobilisations en cours	12 024,26 €	16 Emprunts et dettes assimilées	-00 €
Total des dépenses d'équipement	32 024,26 €	total des recettes d'équipements	-00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	4 618,99 €	10 Dotations, fonds divers et réserve	-00 €
total des dépenses financières	4 618,99 €	Total des recettes financières	-00 €
total des dépenses réelles d'investissement	36 643,25 €	040 Opération d'ordre transfert entre section	26 841,00 €
040 Opération d'ordre transfert entre section	-00 €	021 Virement de la section d'exploitation	5 888,06 €
total des dépenses d'investissement	36 643,25 €	Total des recettes d'ordre d'investissement	26 841,00 €
		001 solde d'exécution reporté	3 914,19 €
		total des recettes d'investissement	36 643,25 €

REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2021

Application agréée E-legalite.com

Après délibération, le conseil municipal à la majorité des membres présents : 6 contre (Alexandre COZZA, Monique LAURENT, Maxime GARCIA, Pauline PAGES, Aude ROBILLARD, Damien WILD)

- **APPROUVE** les montants de recettes et de dépenses inscrits aux chapitres rappelés dans les tableaux d'équilibre du budget annexe du village de vacances 2021, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement ;

- **AUTORISE** Madame le maire ou Monsieur l'adjoint à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville du Vigan
Les jours, mois et an susdits,
Suivent les signatures au registre des délibérations.

Pour copie certifiée conforme,
Le Vigan, le 13 avril 2021
Le Maire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

GARD

ARRONDISSEMENT

LE VIGAN

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DU VIGAN

Séance du 9 avril 2021

L'an Deux Mille Vingt-et-un et le neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune du Vigan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville du Vigan, en session ordinaire sous la Présidence de Sylvie ARNAL, maire.

Présents : Mmes et Mrs ARNAL Sylvie, PAVILSTA Sylvie, SAUVEPLANE Jérôme, LEWIN Elsa, CHAMOUX Jules, SAUVEPLANE Denis, VERSAULT Gérard, GIROMPAIRE Lionel, PRATLONG Chantal, FESQUET Magali, POUJADE Eric, COSTES Lionel, PASCAL Emilie,

Présents en visioconférence : MACHECOURT Valérie, Emmanuel PUECH, JULIA Katia, MESBAH Anna, LAURENT Monique, COZZA Alexandre, GARCIA Maxime, PAGES Pauline, WILD Damien

Ont donné procuration :

Halima FILALI à Sylvie ARNAL
 Jean-Baptiste THIBAUD à Eric POUJADE
 Laure TEISSEYRE à Magali FESQUET
 Ulysse BOISSON à Jules CHAMOUX
 Aude ROBILLARD à Alexandre COZZA

Secrétaire de séance : Emilie PASCAL

15- ADOPTION DE LA CHARTE DU BUDGET PARTICIPATIF

Monsieur Jérôme SAUVEPLANE, maire-adjoint délégué à la démocratie participative expose aux membres du conseil municipal que suite à la mise en place de la commission démocratie participative, il a été décidé de lancer un budget participatif sur la commune du Vigan.

Le budget participatif du Vigan est un nouveau dispositif permettant à tous les viganais d'utiliser une partie du budget d'investissement de la Ville pour le financement de projets portés par des habitants. Ce budget participatif permet la réalisation de projets destinés à l'amélioration du cadre de vie, à favoriser le vivre-ensemble et à faire grandir les démarches collectives. Après examen par le

comité de suivi, les projets proposés seront soumis à un vote des habitants qui déterminera les projets qui seront financés et réalisés par la Ville.

Les objectifs visés sont :

- Permettre aux viganais d'élaborer des projets citoyens qui feront partie du budget de la municipalité et donc d'être décisionnaires d'un certain nombre de projets ;
- Permettre aux citoyens de s'approprier les contraintes rencontrées par la municipalité en matière de finances locales ;
- Offrir la possibilité aux viganais d'élaborer collectivement un projet.

QUI PEUT DÉPOSER UN PROJET ?

Chaque habitant ou tout usager de la ville, sans discrimination d'âge, de nationalité, peut déposer un projet. Chaque proposition peut être déposée à titre individuel, collectif ou associatif.

QU'EST-CE QUE LE COMITÉ DE SUIVI ?

Le comité de suivi est composé des 9 membres permanents de la commission démocratie participative, de trois citoyens volontaires et de trois citoyens tirés au sort parmi les habitants du Vigan majeurs, accompagné par deux agents territoriaux de la commune. Il examine la recevabilité de chaque projet et accompagne l'ensemble du processus du budget participatif. Il est habilité à intervenir en cas de contestation (recevabilité, vote, résultats ...) pour expliquer les choix et décisions prises, notamment en cas de rejet d'un projet.

Après délibération, le conseil municipal à l'UNANIMITE

- **ADOpte** la charte du budget participatif joint en annexe
- **AUTORISE** madame le maire ou son adjoint à signer tout document relatif à la mise en place du budget participatif.

Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville du Vigan
Les jours, mois et an susdits,
Suivent les signatures au registre des délibérations.

Pour copie certifiée conforme,
Le Vigan, le 13 avril 2021
Le Maire

Charte du budget participatif

QUAND ? OÙ ? COMMENT ?

ETAPE 1 . DÉPÔT DES PROJETS du 14 Avril au 4 Juin 2021

Chaque viganais ou groupes de viganais peut avoir une idée et la soumettre pour déposer un ou des projets pour la ville. Le comité de suivi accompagne et aide tout porteur d'idées à formaliser son projet si besoin, en prenant rendez-vous avec l'adjoint concerné, ou lors des permanences organisées au foyer Albouy.

Les projets sont ensuite déposés en Mairie soit à l'accueil, soit lors d'un rendez-vous avec l'adjoint, ou lors des permanences de la commission.

ETAPE 2 . ÉTUDE DE RECEVABILITÉ.

Le comité de suivi étudie la recevabilité de chaque projet selon les critères suivants :

- Le projet doit relever de la compétence de la Ville du Vigan.
- Le projet doit être d'intérêt général et favoriser le vivre-ensemble.
- Le projet doit s'inscrire dans les politiques de développement durable, de vivre-ensemble et de cohésion sociale développées par la Ville.
- Le projet ne doit pas comporter d'éléments de nature discriminatoire ou diffamatoire.
- Le projet doit concerner des dépenses d'investissement.
- Ne pas être cumulé avec d'autres formes de subventions

Des coûts de fonctionnement peuvent être prévus pour assurer l'entretien a minima des projets retenus. Des coûts de fonctionnement plus importants peuvent cependant être acceptés si une association porteuse du projet en assure les frais.

- Le projet doit être techniquement, financièrement et juridiquement réalisable.
- Le projet ne doit pas être relatif à l'entretien normal et régulier d'un espace ou équipement public.
- Le porteur de projet ne peut pas être prestataire de sa mise en œuvre totale ou partielle (conflit d'intérêt).
- Le projet doit être cohérent et compatible avec les projets en cours sur le quartier ou sur la Ville.
- Le projet ne doit pas nécessiter d'acquisition de terrain ou de local par la Ville.
- Le projet ne peut pas avoir un coût supérieur à 30 000€.

Le projet doit s'inscrire dans les domaines suivants :

- Espaces verts, nature en ville, biodiversité,
- Mobilité,
- Maîtrise et production d'énergie,
- Aménagement des espaces publics, mobilier urbain, valorisation du patrimoine,

- Citoyenneté, innovation sociale ou numérique,
- Santé, solidarité,
- Éducation, jeunesse,
- Culture, loisirs.

Lors de cette phase d'étude de recevabilité, le comité de suivi peut faire le lien entre plusieurs porteurs de projets dont les idées sont proches.

ÉTAPE 3 . ÉTUDE DE FAISABILITÉ ET CHIFFRAGE DES PROJETS

Les services municipaux compétents étudient la faisabilité technique et financière des projets déclarés recevables par le comité de suivi, ils déterminent également un calendrier prévisionnel de réalisation. Chaque projet déclaré faisable pourra ainsi être soumis au vote lors de l'étape suivante.

ÉTAPE 4 . PRÉSENTATION PUBLICATION DES PROJETS (À PARTIR DU 14 JUIN 2021)

Les projets soumis au vote sont publiés en ligne et affichés en mairie avec une courte présentation et un chiffrage estimatif. Cette présentation comprend :

- Le nom du projet
- Le nom du ou des porteurs de projet
- Une description succincte du projet
- Sa localisation
- Le coût estimé
- Un calendrier prévisionnel de réalisation.

ÉTAPE 5 . VOTE ET SÉLECTION DES PROJETS du 14 Juin au 2 Juillet.

Chaque habitant du Vigan, sans discrimination d'âge ni de nationalité, peut voter. Une urne sera installée dans le hall d'accueil de la mairie pendant toute la période de vote, une autre sera présente lors des réunions prévues au foyer Albouy. Le votant devra être muni d'un justificatif de domicile.

ÉTAPE 6 . DÉPOUILLEMENT DES VOTES ET ANNONCE DES RÉSULTATS (JUILLET 2021)

Les projets remportant le plus grand nombre de voix seront retenus, dans la limite du montant global alloué. Le maire annonce officiellement les projets lauréats lors d'une initiative organisée en septembre.

ÉTAPE 7 . RÉALISATION DES PROJETS RETENUS (À PARTIR DE L'AUTOMNE 2021)

Les porteurs de projets retenus sont associés à leur mise en œuvre. A l'automne 2021, les projets retenus commencent à être réalisés. La réalisation peut se poursuivre en 2022, voire au-delà, notamment en fonction des contraintes techniques de certains projets. Les porteurs de projets et l'ensemble des viganais sont tenus informés de l'avancée des différents projets, notamment via le site internet de la ville.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

GARD

ARRONDISSEMENT

LE VIGAN

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DU VIGAN

Séance du 9 avril 2021

L'an Deux Mille Vingt-et-un et le neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune du Vigan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville du Vigan, en session ordinaire sous la Présidence de Sylvie ARNAL, maire.

Présents : Mmes et Mrs ARNAL Sylvie, PAVILSTA Sylvie, SAUVEPLANE Jérôme, LEWIN Elsa, CHAMOUX Jules, SAUVEPLANE Denis, VERSAULT Gérard, GIROMPAIRE Lionel, PRATLONG Chantal, FESQUET Magali, POUJADE Eric, COSTES Lionel, PASCAL Emilie,

Présents en visioconférence : MACHECOURT Valérie, Emmanuel PUECH, JULIA Katia, MESBAH Anna, LAURENT Monique, COZZA Alexandre, GARCIA Maxime, PAGES Pauline, WILD Damien

Ont donné procuration :

Halima FILALI à Sylvie ARNAL
 Jean-Baptiste THIBAUD à Eric POUJADE
 Laure TEISSEYRE à Magali FESQUET
 Ulysse BOISSON à Jules CHAMOUX
 Aude ROBILLARD à Alexandre COZZA

Secrétaire de séance : Emilie PASCAL

16- GESTION CRISE SANITAIRE COVID-19 : REMISE GRACIEUSE DES LOYERS

Monsieur Jules CHAMOUX, maire-adjoint aux finances expose aux membres du conseil municipal que :

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le décret n°2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

CONSIDÉRANT la crise sanitaire et économique que traverse la France liée à l'épidémie de coronavirus ;

CONSIDÉRANT l'impact désastreux sur la santé publique de cette crise mais également sur les activités économiques, notamment pour les petits commerçants, restaurants, bars et entrepreneurs en lien avec le secteur touristique ;

CONSIDÉRANT que la commune est propriétaire du local commercial occupé par le snack les Castas, sis Parc des châtaigniers

Après délibération, le conseil municipal à l'UNANIMITE

- **RENONCE** à la perception des loyers du snack les Castas, pendant la période de fermeture de l'établissement imposée dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

- **DÉCIDE** d'accorder une remise gracieuse à Monsieur AGOSTINIS, gérant du snack les castas – sur les loyers des mois de Janvier à Juin 2021 soit la somme de 3763,50€ (6x627,25€)

La remise donnera lieu à une émission de mandats sur le compte 6718.

Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville du Vigan
Les jours, mois et an susdits,
Suivent les signatures au registre des délibérations.

Pour copie certifiée conforme,
Le Vigan, le 13 avril 2021
Le Maire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

GARD

ARRONDISSEMENT

LE VIGAN

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DU VIGAN

Séance du 9 avril 2021

L'an Deux Mille Vingt-et-un et le neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune du Vigan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville du Vigan, en session ordinaire sous la Présidence de Sylvie ARNAL, maire.

Présents : Mmes et Mrs ARNAL Sylvie, PAVILSTA Sylvie, SAUVEPLANE Jérôme, LEWIN Elsa, CHAMOUX Jules, SAUVEPLANE Denis, VERSAULT Gérard, GIROMPAIRE Lionel, PRATLONG Chantal, FESQUET Magali, POUJADE Eric, COSTES Lionel, PASCAL Emilie,

Présents en visioconférence : MACHECOURT Valérie, Emmanuel PUECH, JULIA Katia, MESBAH Anna, LAURENT Monique, COZZA Alexandre, GARCIA Maxime, PAGES Pauline, WILD Damien

Ont donné procuration :

Halima FILALI à Sylvie ARNAL
 Jean-Baptiste THIBAUD à Eric POUJADE
 Laure TEISSEYRE à Magali FESQUET
 Ulysse BOISSON à Jules CHAMOUX
 Aude ROBILLARD à Alexandre COZZA

Secrétaire de séance : Emilie PASCAL

17- APPROBATION DE LA CONVENTION DE MUTUALISATION ADS

Vu les articles L. 5211-4-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), permettant en dehors des compétences transférées à un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres de se doter de services communs.

Vu l'article R. 423-15 du Code de l'Urbanisme autorisant une commune compétente en matière d'urbanisme à charger un EPCI d'instruire les actes d'urbanisme relevant normalement de ses compétences.

Vu la mise en place de ce service mutualisé approuvée par les délibérations du Conseil de Communauté en date du 03 juin 2015, portant création du service et celle

du 17 mai 2017 portant modification du service commun ADS et la mise en place d'une nouvelle tarification.

Considérant que les conventions concernées arrivent à leur terme le 31 décembre 2020,

Considérant que, dans un souci d'équilibre financier, et afin de facturer au plus juste les prestations mutualisées aux communes adhérentes, la Communauté de Communes a décidé de fixer de nouveaux tarifs pour les prestations d'instruction assurées pour le compte des communes,

Après délibération, le conseil municipal à l'UNANIMITE

- **ADHERE** au service commun ADS proposé par la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2021.
- **APPROUVE** la convention fixant les modalités de fonctionnement et de financement du service commun ADS entre la Communauté de Communes et la Commune.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante ainsi que l'ensemble des actes nécessaires.
- **APPROUVE** les tarifs ci-dessus détaillés.

Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville du Vigan
Les jours, mois et an susdits,
Suivent les signatures au registre des délibérations.

Pour copie certifiée conforme,
Le Vigan, le 13 avril 2021
Le Maire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

GARD

ARRONDISSEMENT

LE VIGAN

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DU VIGAN

Séance du 9 avril 2021

L'an Deux Mille Vingt-et-un et le neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune du Vigan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville du Vigan, en session ordinaire sous la Présidence de Sylvie ARNAL, maire.

Présents : Mmes et Mrs ARNAL Sylvie, PAVILSTA Sylvie, SAUVEPLANE Jérôme, LEWIN Elsa, CHAMOUX Jules, SAUVEPLANE Denis, VERSAULT Gérard, GIROMPAIRE Lionel, PRATLONG Chantal, FESQUET Magali, POUJADE Eric, COSTES Lionel, PASCAL Emilie,

Présents en visioconférence : MACHECOURT Valérie, Emmanuel PUECH, JULIA Katia, MESBAH Anna, LAURENT Monique, COZZA Alexandre, GARCIA Maxime, PAGES Pauline, WILD Damien

Ont donné procuration :

Halima FILALI à Sylvie ARNAL
 Jean-Baptiste THIBAUD à Eric POUJADE
 Laure TEISSEYRE à Magali FESQUET
 Ulysse BOISSON à Jules CHAMOUX
 Aude ROBILLARD à Alexandre COZZA

Secrétaire de séance : Emilie PASCAL

18- Adoption d'une mutuelle communale

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'en date du 26 septembre 2020, le conseil municipal a décidé la création d'une offre de mutuelle communale aux résidents de la commune.

Le modèle retenu a été le recours à une association d'assurés qui à l'instar d'un courtier recherche les offres les plus concurrentielles.

La commune intervient comme facilitateur favorisant la mise en relation des habitants et de l'organisme retenu par la mise à disposition de moyens (locaux, diffusion de publication, informations..).

Les critères examinés ont été :

- le taux de garantie et de remboursement catégorie d'actes / catégorie d'actes ;
- le tarif et les évolutions tarifaires dans le temps ;
- l'organisation proposée : permanences, implication de la mairie, implantation géo-graphique
- implication sociale : action de sensibilisation, de prévention, orientation des plus précaires.

Suite au lancement de l'appel à projet, quatre organismes ont été consultés :

- ACTIOM
- MUTUALIA
- LA MUTUELLE FAMILIALE
- AXA – Agence LIEURE

Aux termes de quatre réunions de travail avec chacun d'entre eux, les offres de garantie à 100 %, 150 % et 200 % ont constitué la base d'analyse des propositions.

- **ACTIOM**, association d'assurés reposant sur une association de trois courtiers localisés dans le sud-ouest qui travaillent avec trois ou quatre mutuelles qu'ils mettent en concurrence.

L'interlocuteur local, est un courtier nîmois en retraite.

ACTIOM propose cinq formules de garantie avec deux options de renforcement.

Si ACTIOM se positionne bien sur la formule de garantie à 150 % et ex aequo avec une mutuelle sur la formule à 100 %.

Sa proposition n'est pas la plus pertinente du fait de l'évolution tarifaire annuelle, des offres de remboursement insuffisantes et de l'organisation proposée.

- **MUTUALIA**, mutuelle nationale à délégations régionales, délégataire C.S.S. (complémentaire santé solidarité) pour le compte de l'assurance maladie.

Outre les agences de Nîmes et Castelnau qui reçoivent le public, des permanences locales sont organisées régulièrement tant pour la souscription que la gestion des contrats.

Elle propose quatre formules de garantie.

Son positionnement sur la formule à 100 % est le meilleur en terme de garanties de tarifs.

Les tarifs évoluent par tranche de 10 ans.

L'offre sur les garanties à 150 et 200 % est légèrement plus élevée que la mieux- disante mais pour des garanties supérieures.

La proposition de Mutualia est la plus pertinente.

- **LA MUTUELLE FAMILIALE** : mutuelle nationale, délégataire C.S.S. (complémentaire santé solidarité) pour le compte de l'assurance maladie. Outre l'agence de Ganges, des permanences locales sont organisées régulièrement tant pour la souscription que la gestion des contrats.

Elle propose 3 formules de garantie.

Son positionnement tarifaire est le meilleur sur la formule à 200 % mais le moins concurrentiel sur la formule à 100 %, sans que cela ne soit justifié par de meilleures garanties.

Cette proposition n'est pas la plus pertinente au regard des critères analysés.

- **AXA LIEURE** : Agence et compagnie commerciales d'assurances. L'offre communale correspond aux contrats AXA santé, trois formules jusqu'à 150 %, assortis de remise de 15 à 25 % sur les tarifs AXA en fonction de l'âge, de l'activité (salarié, TNS, agricole) et trois options de renforcement possibles.

L'offre est attractive pour les indépendants mais moins pour les salariés et retraités du régime général. L'individualisation du risque ne s'inscrit pas dans la démarche de mutuelle de commune.

Les évolutions tarifaires se font en fonction de l'âge, de la consommation du contrat et de la fidélisation de l'assuré.

Même si la présence de l'agence sur notre territoire est un avantage, celui-ci ne suffit pas à compenser la limitation des couvertures et l'individualisation de traitement.

L'offre d'AXA n'est pas pertinente au regard des critères analysés.

Dans ce contexte je vous propose de retenir la proposition de MUTUALIA et d'autoriser la commune devenir partenaire de cette mutuelle afin de faire connaître et de promouvoir son action auprès des administrés et des personnes travaillant sur le territoire communal.

Ce partenariat n'est pas exclusif et n'emporte aucun engagement juridique et financier pour la commune.

Afin de permettre aux résidents de la commune qui le souhaitent de pouvoir accéder à une assurance complémentaire santé solidaire, à des tarifs préférentiels,

Après délibération, le conseil municipal à l'UNANIMITE

- **DÉCIDE** de confier à MUTUALIA Alliance Santé, mutuelle régie par le code de la mutualité, l'offre de mutuelle communale et solidaire aux résidents de la commune
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son adjointe à signer la convention de partenariat avec MUTALIA

Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville du Vigan
Les jours, mois et an susdits,
Suivent les signatures au registre des délibérations.

Pour copie certifiée conforme,
Le Vigan, le 13 avril 2021
Le Maire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**DÉPARTEMENT****GARD****ARRONDISSEMENT****LE VIGAN****EXTRAIT****DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION****DU CONSEIL MUNICIPAL****DE LA COMMUNE DU VIGAN**

Séance du 9 avril 2021

L'an Deux Mille Vingt-et-un et le neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune du Vigan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville du Vigan, en session ordinaire sous la Présidence de Sylvie ARNAL, maire.

Présents : Mmes et Mrs ARNAL Sylvie, PAVILSTA Sylvie, SAUVEPLANE Jérôme, LEWIN Elsa, CHAMOUX Jules, SAUVEPLANE Denis, VERSAULT Gérard, GIROMPAIRE Lionel, PRATLONG Chantal, FESQUET Magali, POUJADE Eric, COSTES Lionel, PASCAL Emilie,

Présents en visioconférence : MACHECOURT Valérie, Emmanuel PUECH, JULIA Katia, MESBAH Anna, LAURENT Monique, COZZA Alexandre, GARCIA Maxime, PAGES Pauline, WILD Damien

Ont donné procuration :

Halima FILALI à Sylvie ARNAL
 Jean-Baptiste THIBAUD à Eric POUJADE
 Laure TEISSEYRE à Magali FESQUET
 Ulysse BOISSON à Jules CHAMOUX
 Aude ROBILLARD à Alexandre COZZA

Secrétaire de séance : Emilie PASCAL

19- CIMETIERE : APPROBATION DE LA FUSION DES CONCESSIONS 4A8 et 4A8bis

Monsieur Jules CHAMOUX, maire-adjoint expose aux membres du conseil municipal que suite aux procédures de reprises pour abandon conduites par la commune dans le Carré 4 de 2010 à 2014, il existe des caveaux bâties à restaurer qui peuvent être concédés pour 15 ou 30 ans.

Le coût respectif de ces concessions quinzenaires et trentenaires est de 2000€ et 3000€.

Aux termes de ces actes, le concessionnaire s'engage à restaurer le caveau dans un délai maximal d'un an et d'en supporter tous les frais.

Les caveaux 4A8 et 4A8bis, très anciens, sont jumeaux et présentent une unité esthétique.

Une famille souhaite obtenir une concession trentenaire sur le caveau 4A8 aux charges et conditions susmentionnées.

Le démontage du caveau 4A8bis ne manquerait pas d'entraîner la dégradation du bâti jumeau.

La famille candidate se déclare prête à restaurer l'ensemble, sous réserve qu'il ne s'agisse que d'une seule et même concession.

Le carré 4 est appelé à être remanié dans les mois et années à venir afin d'y réaliser de nouveaux aménagements dont le jardin du souvenir.

A cette occasion, les caveaux non concédés seront démolis au frais de la commune. Quelques caveaux bien restaurés apportent un plus esthétique indéniable.

C'est pourquoi, afin de valoriser ce monument, il est proposé de ne faire qu'une seule concession 4A8, qui réunirait les anciennes concessions 4A8 et 4A8bis.

Après délibération, le conseil municipal à l'UNANIMITE

- **DECIDE** de réunir les concessions 4A8 et 4A8bis en une seule concession numérotée 4A8, qui sera proposée en concession quinzenaire ou trentenaire à charge pour le concessionnaire de la restaurer à ses frais dans le délai d'un an.

Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville du Vigan
Les jours, mois et an susdits,
Suivent les signatures au registre des délibérations.

Pour copie certifiée conforme,
Le Vigan, le 13 avril 2021
Le Maire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

GARD

ARRONDISSEMENT

LE VIGAN

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DU VIGAN

Séance du 9 avril 2021

L'an Deux Mille Vingt-et-un et le neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune du Vigan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville du Vigan, en session ordinaire sous la Présidence de Sylvie ARNAL, maire.

Présents : Mmes et Mrs ARNAL Sylvie, PAVILSTA Sylvie, SAUVEPLANE Jérôme, LEWIN Elsa, CHAMOUX Jules, SAUVEPLANE Denis, VERSAULT Gérard, GIROMPAIRE Lionel, PRATLONG Chantal, FESQUET Magali, POUJADE Eric, COSTES Lionel, PASCAL Emilie,

Présents en visioconférence : MACHECOURT Valérie, Emmanuel PUECH, JULIA Katia, MESBAH Anna, LAURENT Monique, COZZA Alexandre, GARCIA Maxime, PAGES Pauline, WILD Damien

Ont donné procuration :

Halima FILALI à Sylvie ARNAL
 Jean-Baptiste THIBAUD à Eric POUJADE
 Laure TEISSEYRE à Magali FESQUET
 Ulysse BOISSON à Jules CHAMOUX Aude
 ROBILLARD à Alexandre COZZA

Secrétaire de séance : Emilie PASCAL

20- REMplacement d'un délégué du conseil municipal au SIVOM intercantonal du Pays Viganaïs suite à démission

Madame le Maire informe qu'en date du 27 juin 2020, 2 délégués au SIVOM ont été désignés à savoir Monsieur Jérôme SAUVEPLANE et Madame Valérie MACHECOURT. Madame Valérie MACHECOURT pour des raisons personnelles a démissionné de sa délégation.

Il revient au conseil municipal de nommer un remplaçant.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité

- **NOMME** Monsieur Eric POUJADE comme délégué titulaire en remplacement de Madame Valérie MACHECOURT au Sivom Intercantonal du Pays Vigan

Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville du Vigan
 Les jours, mois et an susdits,
 Suivent les signatures au registre des délibérations.

Pour copie certifiée conforme,
 Le Vigan, le 13 avril 2021
 Le Maire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

GARD

ARRONDISSEMENT

LE VIGAN

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DU VIGAN

Séance du 9 avril 2021

L'an Deux Mille Vingt-et-un et le neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune du Vigan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville du Vigan, en session ordinaire sous la Présidence de Sylvie ARNAL, maire.

Présents : Mmes et Mrs ARNAL Sylvie, PAVILSTA Sylvie, SAUVEPLANE Jérôme, LEWIN Elsa, CHAMOUX Jules, SAUVEPLANE Denis, VERSAULT Gérard, GIROMPAIRE Lionel, PRATLONG Chantal, FESQUET Magali, POUJADE Eric, COSTES Lionel, PASCAL Emilie,

Présents en visioconférence : MACHECOURT Valérie, Emmanuel PUECH, JULIA Katia, MESBAH Anna, LAURENT Monique, COZZA Alexandre, GARCIA Maxime, PAGES Pauline, WILD Damien

Ont donné procuration :

Halima FILALI à Sylvie ARNAL
 Jean-Baptiste THIBAUD à Eric POUJADE
 Laure TEISSEYRE à Magali FESQUET
 Ulysse BOISSON à Jules CHAMOUX
 Aude ROBILLARD à Alexandre COZZA

Secrétaire de séance : Emilie PASCAL

21 - RÉGIE DES EAUX– Modification du règlement de service

Monsieur Jérôme Sauveplane, maire-adjoint délégué à l'environnement, expose aux membres du conseil municipal que par délibération en date du 26 septembre 2020, le conseil municipal a approuvé le règlement du service des eaux.

Les plus importantes évolutions de ce nouveau document sont :

- l'obligation de la signature d'un contrat est confirmée.
- la responsabilité de la Régie des Eaux jusqu'au premier compteur rencontré sur le branchement (individuel ou collectif) est réaffirmée
- les modalités concernant la protection de l'usager à la suite d'une fuite sont adaptées aux nouvelles obligations définies par le législateur

- la Régie des Eaux peut réaliser pour le compte des usagers les branchements d'eau potable. Dans le cas contraire, des prescriptions spécifiques sont imposées pour le retour de ces travaux dans le domaine public
- des sanctions et pénalités sont envisagées pour les vols avérés d'eau ou toutes dégradations des équipements publics;

Il convient aujourd'hui de préciser les modalités pour le branchement de compteurs collectifs à l'article 20 du règlement du service des eaux de la ville.

« A la demande écrite du propriétaire, l'installation de compteurs collectifs par le Service peut être effectuée. Le service propose un devis de réalisation complète du branchement comprenant le prix de revient de chaque compteur installé ainsi que la main d'œuvre du Service ou de l'entreprise en charge des travaux. Il s'occupe des démarches administratives liées aux travaux (recherche amiante dans enrobé, DICT, arrêté de circulation...). Il vous informe des délais correspondants, ainsi que de la durée de validité du devis. »

Après délibération, le conseil municipal à l'UNANIMITE

- APPROUVE** les modifications du règlement de service ci-annexé qui sera notifié à chaque usager

Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville du Vigan
Les jours, mois et an susdits,
Suivent les signatures au registre des délibérations.

Pour copie certifiée conforme,
Le Vigan, le 13 avril 2021
Le Maire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

GARD

ARRONDISSEMENT

LE VIGAN

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DU VIGAN

Séance du 9 avril 2021

L'an Deux Mille Vingt-et-un et le neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune du Vigan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville du Vigan, en session ordinaire sous la Présidence de Sylvie ARNAL, maire.

Présents : Mmes et Mrs ARNAL Sylvie, PAVILSTA Sylvie, SAUVEPLANE Jérôme, LEWIN Elsa, CHAMOUX Jules, SAUVEPLANE Denis, VERSAULT Gérard, GIROMPAIRE Lionel, PRATLONG Chantal, FESQUET Magali, POUJADE Eric, COSTES Lionel, PASCAL Emilie,

Présents en visioconférence : MACHECOURT Valérie, Emmanuel PUECH, JULIA Katia, MESBAH Anna, LAURENT Monique, COZZA Alexandre, GARCIA Maxime, PAGES Pauline, WILD Damien

Ont donné procuration :

Halima FILALI à Sylvie ARNAL
 Jean-Baptiste THIBAUD à Eric POUJADE
 Laure TEISSEYRE à Magali FESQUET
 Ulysse BOISSON à Jules CHAMOUX
 Aude ROBILLARD à Alexandre COZZA

Secrétaire de séance : Emilie PASCAL

22 – CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE - SERVICE DE L'EAU – LE VIGAN-AVEZE

Monsieur Jérôme Sauveplane, maire-adjoint délégué à l'environnement, expose aux membres du conseil municipal que la mairie d'Avèze et la mairie du Vigan gèrent la distribution de l'eau potable ainsi que l'exploitation des ouvrages liées à ces missions.

Nos deux collectivités ont souhaité collaboré pour les services de l'eau afin d'offrir un service plus important pour les citoyens et avec des coûts de fonctionnement réduits et optimisés.

Une assistance technique est proposé à la commune d'Avèze.

Cette collaboration de l'eau était déjà effective pour la période 2017- 2020. Il convient de renouveler ladite convention jointe à la présente délibération.

Après délibération, le conseil municipal à l'UNANIMITE

- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante ainsi que l'ensemble des actes nécessaires

Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville du Vigan
Les jours, mois et an susdits,
Suivent les signatures au registre des délibérations.

Pour copie certifiée conforme,
Le Vigan, le 13 avril 2021
Le Maire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

GARD

ARRONDISSEMENT

LE VIGAN

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DU VIGAN

Séance du 9 avril 2021

L'an Deux Mille Vingt-et-un et le neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune du Vigan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville du Vigan, en session ordinaire sous la Présidence de Sylvie ARNAL, maire.

Présents : Mmes et Mrs ARNAL Sylvie, PAVILSTA Sylvie, SAUVEPLANE Jérôme, LEWIN Elsa, CHAMOUX Jules, SAUVEPLANE Denis, VERSAULT Gérard, GIROMPAIRE Lionel, PRATLONG Chantal, FESQUET Magali, POUJADE Eric, COSTES Lionel, PASCAL Emilie,

Présents en visioconférence : MACHECOURT Valérie, Emmanuel PUECH, JULIA Katia, MESBAH Anna, LAURENT Monique, COZZA Alexandre, GARCIA Maxime, PAGES Pauline, WILD Damien

Ont donné procuration :

Halima FILALI à Sylvie ARNAL
 Jean-Baptiste THIBAUD à Eric POUJADE
 Laure TEISSEYRE à Magali FESQUET
 Ulysse BOISSON à Jules CHAMOUX
 Aude ROBILLARD à Alexandre COZZA

Secrétaire de séance : Emilie PASCAL

23- SOUTIEN A L'ASSOCIATION SOS MEDITERRANEE

Madame le maire présente au conseil municipal l'association SOS Méditerranée, association européenne de sauvetage en mer qui s'est donnée pour missions le secours aux personnes en détresse en mer, la protection et l'accompagnement des rescapés vers les dispositifs d'aide et d'information et le témoignage de ce drame humain.

La plateforme des collectivités solidaires avec SOS MEDITERRANEE, non partisane, officiellement lancée le 21 janvier 2021, vise à réunir l'ensemble des collectivités locales françaises et européennes souhaitant :

- contribuer au financement de la mission vitale de sauvetage en mer de l'association,

- relayer le plaidoyer de l'association et affirmer collectivement l'inconditionnalité du principe d'assistance à personne en danger,
- accompagner la mobilisation de la société civile en facilitant ou promouvant les actions de sensibilisation du public mises en place dans ses antennes bénévoles (expositions photos, conférences, projections-débats, sensibilisation en milieu scolaire, etc...).

Face à cette urgence humanitaire et à la défaillance des Etats dans leurs responsabilités en matière d'assistance aux personnes en détresse en mer Madame le maire propose à l'assemblée de s'impliquer aux côtés de l'association et de lui apporter soutien dans ses missions, en signant la charte d'adhésion jointe en annexe, et en octroyant à l'association une aide financière non reconductible d'un montant de 500 €.

Après délibération, le conseil municipal à l'UNANIMITE

- APPROUVE** la signature de la charte d'adhésion à SOS MEDITERRANEE.
- DECIDE** d'allouer une aide financière non reconductible d'un montant de 500 € à SOS MEDITERRANEE.
- AUTORISE** Madame le maire ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville du Vigan
Les jours, mois et an susdits,
Suivent les signatures au registre des délibérations.

Pour copie certifiée conforme,
Le Vigan, le 13 avril 2021
Le Maire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

GARD

ARRONDISSEMENT

LE VIGAN

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DU VIGAN

Séance du 9 avril 2021

L'an Deux Mille Vingt-et-un et le neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune du Vigan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville du Vigan, en session ordinaire sous la Présidence de Sylvie ARNAL, maire.

Présents : Mmes et Mrs ARNAL Sylvie, PAVILSTA Sylvie, SAUVEPLANE Jérôme, LEWIN Elsa, CHAMOUX Jules, SAUVEPLANE Denis, VERSAULT Gérard, GIROMPAIRE Lionel, PRATLONG Chantal, FESQUET Magali, POUJADE Eric, COSTES Lionel, PASCAL Emilie,

Présents en visioconférence : MACHECOURT Valérie, Emmanuel PUECH, JULIA Katia, MESBAH Anna, LAURENT Monique, COZZA Alexandre, GARCIA Maxime, PAGES Pauline, WILD Damien

Ont donné procuration :

Halima FILALI à Sylvie ARNAL
 Jean-Baptiste THIBAUD à Eric POUJADE
 Laure TEISSEYRE à Magali FESQUET
 Ulysse BOISSON à Jules CHAMOUX Aude
 ROBILLARD à Alexandre COZZA

Secrétaire de séance : Emilie PASCAL

24- ADHÉSION À UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR « L'ACHAT D'ÉNERGIES, DE FOURNITURES/SERVICES EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ET D'EXPLOITATION ÉNERGÉTIQUE »

Monsieur Jules Chamoux, maire-adjoint informe les membres du conseil municipal que :

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité,

Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,
 Vu le code de l'énergie,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 relative aux marchés publics, notamment son article 28,

Considérant que la commune du Vigan a des besoins en matière d'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que les Syndicats d'Energies de l'Hérault, du Gard, et de l'Aude s'unissent pour constituer un groupement de commandes, avec des personnes morales de droit public et de droit privé, pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que le groupement est constitué pour une durée illimitée,

Considérant que pour satisfaire ses besoins sur des bases de prix compétitifs, il sera passé des marchés ou des accords-cadres,

Considérant que le Syndicat Départemental d'Energie de l'Hérault (Hérault énergies) sera le coordonnateur du groupement,

Considérant que ce groupement présente un intérêt pour la commune du Vigan au regard de ses besoins propres,

Après délibération, le conseil municipal à l'UNANIMITE

- **DÉCIDE** de l'adhésion de la commune du Vigan au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement jointe en annexe 2 et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- **AUTORISE** le Syndicat départemental d'énergies dont il dépend, à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,
- **APPROUVE** la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement,
- **S'ENGAGE** à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune du Vigan est partie prenante
- **S'ENGAGE** à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la commune du Vigan est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget

Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville du Vigan
Les jours, mois et an susdits,
Suivent les signatures au registre des délibérations.

Pour copie certifiée conforme,
Le Vigan, le 13 avril 2021
Le Maire

Lecture est faite des décisions en date du 9 avril 2021

Date	N° D.M	Service	Sujet
------	--------	---------	-------

12/03/2021	011	AJ	Bail dérogatoire SARL ALGINIC International – Barque de poste
23/03/2021	012	SG	Convention de formation C2F Formation CACES R489
23/03/2021	013	SG	Convention de formation C2F Formation CACES R482
23/03/2021	014	SG	Convention de formation C2F formation CACES R486
16/03/2021	015	SG	Convention de mutualisation service de l'eau
26/03/2021	016	SG	Accord cadre de MO paysagère et urbaine pour l'ouverture de la ville sur l'Arre
31/03/2021	017	SG	Convention de formation C2F formation CACES R489 Sanche Frédéric

- Point sur le SDIS

- Point sur l'accueil des enfants des personnels essentiels pendant les vacances de printemps

L'ordre du jour étant épuisé Madame le Maire clôture la séance à 19h45

Le Maire,

Sylvie ARNAL